

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	30/01/2026
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	24

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (24) :

BORIES André, CALVET Jean-Marc, CLEMENT Karine, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, COUDERC Vivian, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GARRIC Benoit, GOMBERT Dominique, LACOMBE Jean-Marie, LE MEIGNEN Jean-Eudes, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MOLIERES Jacques, MONTOYA Jacques, PAGES TOUZE Laurence, POUZOLET LIGUE Didier, REMISE Jean-Paul, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe

Excusés ou absents (19) :

ALIBERT Jean-Louis, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LOPEZ Sylvie, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, NESPOULOUS Régine, ORCIBAL Jean-Sébastien, RAUNA Alain REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEYSSERE Christian, WENZKE Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (2) :

M. BOUYSSIÉ Jean-Michel a donné procuration à Mme MANDROU TAOUBI Françoise

M. KEROSLIAN Jean-Philippe a donné procuration à M. DOUZIECH Jacques

Secrétaire de séance : Françoise MANDROU TAOUBI

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical doit arrêter le CFU du PETR Centre Ouest Aveyron ;

Considérant qu'en application de l'article L2121-14 du CGCT, le Président est tenu de quitter la salle au moment du vote du CFU et ne doit pas y prendre part ;

Il est proposé d'élire un président de séance pour le vote du CFU 2025.

⇒ Le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, élit à l'unanimité, Madame CLEMENT Karine Présidente de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2025.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le...**1.7.FEV. 2026**

Publié ou notifié le :**1 7 FEV. 2026**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,
Françoise MANDROU TAOUBI

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Désignation du président de séance pour le Compte Financier Unique
2025

Date de décision: 05/02/2026

Date de réception de l'accusé 17/02/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 260205_02DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20260205-260205_02DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 260205-02 DL Designation Pdt pour CFU 2025.pdf (99_DE-012-
200050565-20260217-260205_02DL-DE-1-1_1.pdf)